

Compte-rendu CTL spécial Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail (sic)

Le président du CTL, Monsieur Vargius voulait engager la discussion sur les projets retenus dans le cadre de l'utilisation du fonds après que nous ayons lu notre déclaration liminaire (ci-dessous).

Nous avons alors combattu pour que notre proposition de rendre 100 euros à chaque agent soit soumise au vote.

Inlassablement pendant près de 45 minutes nous avons développé tous les arguments tant syndicaux que sociaux, de justice, de démocratie par le respect du vote des représentants des personnels qui tiennent leur mandat à la fois des syndiqués et de leurs collègues, de l'expression des revendications.

Nous avons dénoncé le cadre à la fois restreint du CTL, du chantage (pas d'accord pas d'argent), comme si le DDFIP se soucie de notre accord quand il ferme des services et supprime des emplois.

Les représentants de Solidaires 38 et de la CFDT 38, convaincus par nos arguments ont rejoint notre position et nous avons pu imposer unanimement le vote suivant :

" Les élus du personnel se prononcent pour la répartition égalitaire du fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents sous forme de bons d'achats individuels."

Dés lors il appartient à la Direction Générale de valider ce vote.
Osera-t-elle remettre en cause la démocratie en rejetant notre vote ?
Osera-t-elle nous reprendre les 155.000 euros promis ?

Si cela devait arriver la CGT 38 Finances Publiques mettra en débat, à son assemblée générale du 12 mai, la pertinence de maintenir sa présence dans les instances dites de dialogue social et elle engagera au niveau national les recours juridiques pour faire respecter ce vote.

Liminaire lu à l'ouverture du CTL par la CGT

"Le CTL «informel» de la DDFIP38 du 19/04/2022 se réunit pour décider de l'affectation du fonds visant à l'amélioration du cadre de vie au travail des agents au sein de la Ddfip. Ce CTL concerne l'affectation d'une enveloppe de 155.000 euros découlant de l'accord du 22 octobre relatif à la reconnaissance de l'engagement professionnel des agents. Ce protocole validait trois grands axes d'actions portant sur :

- une mesure indemnitaire exceptionnelle versée en décembre 2021,*
- un volet promotions en 2022,*
- l'amélioration du cadre de vie.*

Rappelons que ce fonds découle du contrat d'objectifs et de moyens 2020-2022, et donc des suppressions d'emplois, des fermetures de services, du NRP, bref des économies faites sur notre dos.

.../...

CGT Finances Publiques Isère/ téléphone : CFP Rhin et Danube 04/76/39/38/74 et 3834, Belgrade 04/76/85/75/96 site internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/38/> Adresse messagerie : cgt.ddfip38@finances.publiques.gouv.fr

Dès le départ nous avons dénoncé la méthode pour affecter l'argent du fonds. En effet le recours au cadre restreint d'un CTL exclue de fait des organisations syndicales

représentatives ayant signées l'accord du 22 octobre et le chantage à la validation (sans accord majoritaire pas de fonds) jette un doute sur la sincérité de la direction générale à vouloir améliorer les conditions de vie au travail de ses agents.

Enfin pourquoi faire participer les agents qui désirent concrètement apporter leur contribution à cette « opération » pour ensuite les inciter à retirer leur projet?

Que cherchez-vous finalement à obtenir sinon l'écœurement de tous?

Après interrogations de nos syndiqués la CGT FIP 38, comme beaucoup d'autres sections syndicales départementales CGT a proposé que 100€ soient attribués à chaque agent, à la direction de nous proposer les formes les plus adéquates (primes, chèques...). L'accord du 22 octobre est suffisamment large pour ne pas se restreindre aux propositions orientées de la direction (nichoirs, plantes...)

Nous avons assisté aux discussions menées au sujet de l'utilisation du fonds toujours dans l'espoir de défendre notre proposition qui finalement ne sera pas reprise au CTL. C'est incompréhensible dans le contexte de crise de pouvoir d'achat accentué par la guerre en Ukraine. 100€ c'est vraiment important pour tous les agents.

Plus de 80 % des dépenses que la direction envisage de retenir ont déjà été étudiées ou menées par la division budget, logistique, immobilier ou alors sont de l'ordre de l'éphémère. Depuis le début des discussions nous vous avons répété que ce fonds n'était qu'un abondement de votre budget global de fonctionnement.

Ce CTL se veut l'issue toute tracée d'un processus qui, sous couvert de négociations, est un chantage par lequel la direction donne l'illusion d'un dialogue avec les agents et les organisations syndicales.

Si nous avions assisté à un CTL normal, traitant du budget global de fonctionnement nous aurions alors proposé une utilisation sérieuse de cet abondement particulier : Nous restons persuadés que nous aurions pu faire beaucoup mieux, comme par exemple :

- donner l'accès à un parc de voitures électriques à tous agents amenés à se déplacer dans le cadre de leur travail (dans certaines agglomérations du département les vignettes critère 3 pourraient être interdites dès 2025),*
- développer le photo-voltaïque sur nos sites....*

Nous redemandons à nouveau que le fonds soit alloué à chaque agent du département à hauteur de 100€. A la DRFIP de Paris lors de son CTL du 15/04/2022, le budget de 485.000€ n'a pas été validé par les organisations syndicales."